

Procédure à suivre pour bénéficier d'une aide financière de la ville d'Amiens

1 - SIGNALER

Je remplis précisément le formulaire de signalement en ligne.

2 - VERIFIER

J'attends l'appel ou le mail du service gestion des risques de la ville d'Amiens pour planifier une visite à domicile afin de confirmer l'espèce concernée.

3 - VALIDER

J'attends l'accord de principe écrit d'attribution de l'aide financière de la ville d'Amiens (envoyé par mail).

Ce formulaire sera accompagné :

- d'un dossier de demande de prise en charge financière,
- de la liste des sociétés spécialisées en partenariat avec la ville d'Amiens.

4 -DETRUIRE

Je fais appel à une société spécialisée de la liste pour procéder à la destruction du nid de frelons asiatiques.

Je règle la totalité des frais d'intervention à la société spécialisée.

Je demande une facture avec la mention « acquittée », le cachet de la société, le nom de l'intervenant et sa signature.

5 -REMBOURSER

Je remplis le formulaire de demande de prise en charge.

Je l'envoie, dans un délai de 30 jours, de préférence par mail, au service gestion des risques de la ville d'Amiens avec l'ensemble des documents à fournir.

Je suis remboursé(e) de la participation financière correspondant à ma situation, par virement bancaire, dans un délai d'environ un mois.